



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 68355

### Texte de la question

Mme Odette Grzegrzulka appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur la dégradation très importante des conditions d'exercice sur le terrain des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO qui nuit gravement à la qualité du service rendu aux jeunes et aux familles. Le besoin d'information et de conseil des publics jeunes et adultes constitue la raison d'être du service public et gratuit d'orientation. Il assure la garantie d'une édition d'informations insensibles aux pressions, d'une personnalisation du conseil indépendante des modes, d'une attention à l'individu dégagée de la logique du développement des établissements, libérée du souci de rentabilisation souvent inhérent à la diffusion de nouveaux outils ou à l'émergence de structures privées. Cette année, à nouveau, dans l'académie d'Amiens, 20 % des postes n'ont pas été occupés par des titulaires. Au projet de loi de finances 2002, Mme la ministre de la formation professionnelle prévoit de créer 23 postes de conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, dont 3 à l'ONISEP. Ces moyens - bien que nouveaux par rapport aux autres années - ne suffisent pas dans la seule académie d'Amiens pour répondre au besoin légitime minimum des jeunes et de leurs familles à savoir un entretien d'une heure par an avec un conseiller d'orientation-psychologue. Quarante postes seraient à créer uniquement dans l'académie d'Amiens pour qu'elle dispose d'un conseiller d'orientation-psychologue pour 1 000 élèves du secondaire public actuellement et environ 6 000 étudiants pour ceux travaillant à l'université. La moitié des jeunes n'ont donc pas droit à ce minimum d'informations personnalisées et d'aide pour l'élaboration de leurs projets d'avenir, soit 76 800 élèves du second degré public. Au total, ce sont près de 2 560 classes qui ne peuvent bénéficier d'actions collectives et de suivi individualisé. A partir de 2002 près de 20 % du corps des conseillers d'orientation-psychologues partira en retraite chaque année. Aucune anticipation ne semble avoir été prévue pour faire face à cette situation déjà très difficile. Il y a aujourd'hui en France près de 400 conseillers d'orientation-psychologues contractuels titulaires du DESS de psychologie, dont certains ont plusieurs années d'ancienneté qui ne peuvent être titularisés du fait de l'insuffisance du nombre de postes aux concours (250 par an). Face à cette urgence, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre - et dans quels délais - pour que le nombre de postes ouvert aux concours de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires soit réellement à la hauteur des besoins et si elle envisage de permettre l'ouverture d'un concours exceptionnel ouvert aux titulaires d'un DESS de psychologie exerçant les fonctions de conseiller d'orientation-psychologue auxiliaire depuis trois ans pour pourvoir dès maintenant les postes vacants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Grzegrzulka](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68355

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** droits des femmes et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 novembre 2001, page 6266